



SNAMSPEN

Syndicat National des Médecins de Santé Publique de l'Éducation Nationale

La seule ressource du syndicat... LA COTISATION 2019

Nouvelle adhésion Renouvellement

SNAMSPEN/Sgen-CFDT

47-49, av. Simon Bolivar

75950 Paris Cedex 19

snamspen@sgen.cfdt.fr

Nom d'usage : Nom de naissance : Genre :

Prénom : Date de naissance : Tél :

Adresse personnelle :

Email personnel : Email professionnel :

Situation professionnelle

Échelon : Indice :

Grade : 2C 1C HC

Titulaire :

Médecin de secteur groupe 1
 groupe 2

MCT groupe 1
 groupe 2
 groupe 3
 groupe 4 (MCT adjoint ou chargé de mission)

Autre statut :

stagiaire
 contractuel
 vacataire
 retraité actif

Adresse administrative :

Académie :

Département :

Salaire mensuel	Coti- sation annuelle	Coût réel annuel*	Prèlè- vement mensuel	Salaire mensuel	Coti- sation annuelle	Coût réel annuel*	Prèlè- vement mensuel
1 500	120,60	41,00	10,05	4 100	329,64	112,08	27,47
1 600	128,64	43,74	10,72	4 200	337,68	114,81	28,14
1 700	136,68	46,47	11,39	4 300	345,72	117,54	28,81
1 800	144,72	49,20	12,06	4 400	353,76	120,28	29,48
1 900	152,76	51,94	12,73	4 500	361,80	123,01	30,15
2 000	160,80	54,67	13,40	4 600	369,84	125,75	30,82
2 100	168,84	57,41	14,07	4 700	377,88	128,48	31,49
2 200	176,88	60,14	14,74	4 800	385,92	131,21	32,16
2 300	184,92	62,87	15,41	4 900	393,96	133,95	32,83
2 400	192,96	65,61	16,08	5 000	402,00	136,68	33,50
2 500	201,00	68,34	16,75	5 100	410,04	139,41	34,17
2 600	209,04	71,07	17,42	5 200	418,08	142,15	34,84
2 700	217,08	73,81	18,09	5 300	426,12	144,88	35,51
2 800	225,12	76,54	18,76	5 400	434,16	147,61	36,18
2 900	233,16	79,27	19,43	5 500	442,20	150,35	36,85
3 000	241,20	82,01	20,10	5 600	450,24	153,08	37,52
3 100	249,24	84,74	20,77	5 700	458,28	155,82	38,19
3 200	257,28	87,48	21,44	5 800	466,32	158,55	38,86
3 300	265,32	90,21	22,11	5 900	474,36	161,28	39,53
3 400	273,36	92,94	22,78	6 000	482,40	164,02	40,20
3 500	281,40	95,68	23,45	6 100	490,44	166,75	40,87
3 600	289,44	98,41	24,12	6 200	498,48	169,48	41,54
3 700	297,48	101,14	24,79	6 300	506,52	172,22	42,21
3 800	305,52	103,88	25,46	6 400	514,56	174,95	42,88
3 900	313,56	106,61	26,13	6 500	522,60	177,68	43,55
4 000	321,60	109,34	26,80	6 600	530,64	180,42	44,22

Votre cotisation

Pour connaître le montant de votre cotisation, il suffit de rechercher votre salaire mensuel (figurant sur la ligne 011100 de votre fiche de paye : « NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU ») dans le tableau ci-contre et de relever le montant correspondant dans la colonne « montant cotisation ».

Dans le cadre de l'affiliation du SNAMSPEN à la CFDT, le taux de cotisation 2019 est limité à 0,67 % du salaire imposable (cf. tableau).

Votre cotisation syndicale vous donne droit à un crédit d'impôt égal à 66 % du montant de cette cotisation (soit 66 € pour une cotisation de 100 € qui revient de fait à 34 €).

Pour le règlement de votre cotisation, joignez à ce formulaire rempli un chèque du montant de votre cotisation annuelle à l'ordre du SNAMSPEN/Sgen-CFDT, et adressez chèque et formulaire à :

SNAMSPEN/Sgen-CFDT

47-49 avenue Simon Bolivar

75950 Paris cedex 19.

* après déduction du crédit d'impôt.

Montant de votre cotisation	Coti- sation annuelle	Coût réel annuel*	Prèlè- vement mensuel
Contractuel(le)	116	39,44	9,67
Vacataire	85	28,90	7,08
Stagiaire	61	20,74	5,08
Retraité(e)	73	24,82	6,08

Date et signature de l'adhérent

LES DROITS DES ADHÉRENTS :

- le droit à l'information, avec *CFDT magazine* (le mensuel de la CFDT), *Profession Éducation* (celui de la fédération), la revue « cadre CFDT », les publications du syndicat...
- le droit à la défense, avec nos conseils et défenseurs juridiques ;
- le droit à une assurance professionnelle ;
- le droit à une indemnité journalière en cas de grève (à partir du quatrième jour) par l'intermédiaire de la Caisse nationale d'action syndicale
- le droit à la formation syndicale pour connaître ses droits, ainsi que la vie et le fonctionnement de l'organisation.

Votre droit principal demeure bien sûr celui de participer à la vie de votre syndicat en militant au sein de ses instances...

LA CAISSE NATIONALE D'ACTION SYNDICALE (CNAS)

Elle propose trois types de prestation : le soutien à l'action syndicale, le soutien aux actions juridiques, des garanties aux militants.

Elle est l'outil dont s'est dotée la CFDT pour rendre de nombreux services à ses structures, aux militants et aux adhérents.

Elle est alimentée par une part de la cotisation syndicale.

Elle est animée par un comité de gestion élu de onze membres représentant les fédérations, les régions et la confédération.

Les statuts sont adoptés par le congrès, et le règlement intérieur est adopté par le Conseil national.

Pour bénéficier des différents services, il est nécessaire d'être adhérent à la CFDT depuis 6 mois et que le syndicat soit à jour dans le versement des cotisations.

Trois types de prestations sont proposés par la CNAS :

1. Le soutien à l'action
 - La prestation grève
2. Le soutien aux actions juridiques
 - Le contrat défenseur
 - Le soutien à l'adhérent
 - La défense du droit syndical
 - La défense d'un intérêt général ou collectif - fonds tactique
3. Des garanties aux militants
 - L'aide aux victimes de la répression syndicale
 - L'assurance vie professionnelle
 - L'assurance solidarité vie syndicale
 - L'assurance responsabilité civile syndicats